



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٠٤٦٦ ٢٠٤٢٠٠٩٤٦٦ | ٤٤٠٨٠٠٠ | ٢٤٤٨٠٠٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 05 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 05 septembre 2019 un prospectus préliminaire relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa Global Services Morocco Branch, Axa France IARD, Axa France Vie et Avanssur.

La période de réservation au Maroc s'étalera du 06 au 10 septembre 2019 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 15 octobre 2019.

Le prospectus préliminaire est complété par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2019 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000122659;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.
- Le Document de Référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0130 en date du 11 mars 2019;

L'intégralité du prospectus préliminaire visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/022/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma